



HAL
open science

Introduction du dossier "Le métier de procureur"

Zheira Kasdi

► **To cite this version:**

Zheira Kasdi. Introduction du dossier "Le métier de procureur". *Antiquités Africaines*, 2024, 60, pp.141-143. 10.4000/12quf. hal-04826081

HAL Id: hal-04826081

<https://hal.science/hal-04826081v1>

Submitted on 22 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

60 | 2024

ANTIQUITÉS AFRICAINES

CNRS  EDITIONS

ANTIQUITÉS AFRICAINES

L'AFRIQUE DU NORD DE LA PROTOHISTOIRE À LA CONQUÊTE ARABE

Les *Antiquités africaines* publient des études historiques et archéologiques intéressant l'Afrique du Nord depuis la Protohistoire jusqu'à la conquête arabe.

Fondateurs

JEAN LASSUS, MARCEL LE GLAY, MAURICE EUZENAT, GEORGES SOUVILLE

Directrice de publication

GIULIA BOETTO

Comité de rédaction

AOMAR AKERRAZ, MARIA GIULIA AMADASI GUZZO, TOUATIA AMRAOUI, FRANÇOIS BARATTE,
FATHI BEJAOU, VÉRONIQUE BROUQUIER-REDDÉ, MARIE-BRIGITTE CARRE, MICHÈLE COLTELLONI-TRANNOY,
GINETTE DI VITA-ÉVRARD, XAVIER DUPUIS, MOHAMED FARAJ AL FALLOS, TOUFIK HAMOUM,
FRÉDÉRIC HURLET, VICTORIA LEITCH, DAVID MATTINGLY, JEAN-PAUL RAYNAL,
JEAN-CHRISTOPHE SOURISSEAU, MUSTAFA TURJMAN

Rédactrice en chef

CINZIA VISMARA

Secrétaire de rédaction

ANTONIO MENDES DA SILVA

Les fascicules anciens (jusqu'au numéro 51 de 2015), ainsi que les volumes de la collection, sont disponibles sur Persée, portail des revues françaises en Sciences humaines et sociales (<https://www.persee.fr/collection/antaf>), tandis que les numéros récents (à partir du numéro 52 de 2016) sont accessibles en texte intégral sur la plateforme d'OpenEdition Journals (<https://journals.openedition.org/antaf>)

© CNRS Éditions, Paris, 2024

15, rue Malebranche – FR-75005 Paris
Tél. : 01 53 10 27 00 – Fax : 01 53 10 27 27
courriel : [cnrsedition@cnrsedition.fr](mailto:cnrseditions@cnrsedition.fr)
site Internet : <https://www.cnrsedition.fr>

Revue *Antiquités africaines*

Centre Camille Jullian – MMSH
5 rue du Château de l'Horloge – CS 90412,
FR-13097 Aix-en-Provence Cedex 2 (France)
courriel : contact@antiquitesafricaines.fr
<https://ccj.cnrs.fr/spip.php?rubrique81>

ISBN : 978-2-271-15308-1

ISSN : 0066-4871

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins, FR-75006 Paris.

Antiquités africaines 60 | 2024

SOMMAIRE

JEAN MEYERS, <i>In memoriam</i> Georges Devallet (1927-2024)	5-7
ALI CHÉRIF, MICHÈLE COLTELLONI-TRANNOY, Une épitaphe bilingue inédite (grec-latin) de Henchir Fortnat (région de Kalaat Senane, Tunisie)	9-20
MOHEDDINE CHAOUALI, FRANÇOIS BÉRARD, Une carrière militaire équestre, avec un premier exemple de promotion <i>uice (quartae) mil(itiae)</i> à <i>Thuburnica</i> (Tunisie)	21-28
ALI CHÉRIF, Une nouvelle cité d'Afrique proconsulaire : la <i>ciuitas Valusitana</i> (région de Bou Arada, Tunisie)	29-42
SAMI BEN TAHAR, ALI DRINE, MEKKI AOUDI, Fouilles stratigraphiques sous le forum romain de <i>Gigthis</i> : de l'étude des vestiges et du matériel céramique à l'essai d'histoire régionale	43-82
RIDHA GHADDHAB, Le milliaire de Macrin à Manzil Khir et la voie impériale d' <i>Hadrumetum</i> à <i>Thysdrus</i>	83-100
SARA IMÈNE BOUMARAF, REDHA ATTOUI, MARIETTE DE VOS RAAIJMAKERS, Les chapiteaux antiques remployés dans la Mosquée de Bou Merouane (Algérie) : essai de datation et de recontextualisation	101-122
DARÍO BERNAL-CASASOLA, JAIME VIZCAÍNO SÁNCHEZ, JOSÉ MIGUEL NOGUERA- CELDRÁN, MARÍA JOSÉ MADRID BALANZA, GAËL PIQUÉS, JOSÉ ANTONIO LÓPEZ, Un <i>spatheion</i> haliéutico en <i>Carthago Spartaria</i> y el <i>garum</i> africano del siglo VII	123-138
DOSSIER <i>Le métier de procurateur</i>	
ZHEIRA KASDI, Introduction	141-143
ZHEIRA KASDI, Vue sur le patrimoine privé de l'empereur dans une province procuratorienne : localisation et administration des propriétés impériales en Maurétanie Césarienne	145-163
XAVIER DUPUIS, Le procurateur domanial et ses subordonnés. Documents nouveaux ou méconnus de <i>Theueste</i> et de Numidie méridionale	165-179
GIAN LUCA GREGORI, <i>NICOCLES AVGGG. LIB. PROC. R.</i> L'inscription d'un nouvel affranchi et procurateur impérial de l'époque sévérienne en Numidie (Bedjene, Algérie)	181-186

DOSSIER

LE MÉTIER DE PROCURATEUR

INTRODUCTION

ZHEIRA KASDI*

Ce dossier est le fruit d'une première rencontre organisée dans le cadre du projet « Procuratèles : fonctions, mobilités et réseaux des procureurs impériaux dans l'Occident romain (fin I^{er} s. a.C. – IV^e s.). Inscrit pour une durée de trois ans dans la programmation scientifique de l'École des Hautes études hispaniques et ibériques¹, il est porté par Antony Álvarez Melero (université de Séville), Alberto Dalla Rosa (université de Bordeaux), Benoît Rossignol (université d'Avignon) et l'auteur de cette présentation.

Si, en 27 a.C., la délimitation des pouvoirs et le partage des *prouvinciae* entre Auguste et le Sénat prétend sauver et conserver la *res publica*, cet état de fait inaugure la mise en place du principat et jette les fondements d'une organisation administrative inédite de l'Empire romain. Les *procuratores Augusti* occupent dès lors, progressivement, au fur et à mesure de la création des postes, une place de premier choix dans ce nouvel ordre et plus particulièrement au sein des provinces, où ils sont envoyés pour exercer leurs activités. Désigné par le prince, ce personnel impérial reçoit différentes attributions, selon qu'il est affranchi impérial ou membre de l'ordre équestre. Chargé du gouvernement d'une province, de la gestion des ressources financières d'un territoire, de la direction de bureaux palatins ou d'une mission particulière comme l'administration de services décentralisés (le *patrimonium* par exemple), les procureurs avaient pour principal objectif la préservation des intérêts de l'empereur, quelle qu'en soit la nature. Le titre même de *procurator* rappelle cette finalité : sous la République, il s'applique aux mandataires des particuliers qui, en tant qu'amis ou clients, peuvent gérer les affaires de leur mandant en cas d'empêchement.

Ancrées au cœur du système administratif impérial, les carrières procuratoriennes retiennent depuis plus d'un siècle l'attention des chercheurs². Les études dans ce domaine ont été et continuent d'être menées de façon cloisonnée : les procureurs équestres d'un côté, les procureurs affranchis de l'autre. Dans un premier temps, ce sont surtout les procureurs équestres qui suscitent la curiosité mais de façon disproportionnée selon les critères des charges et les régions. En rupture avec l'analyse réalisée par Alfred von Domaszewski³, Hans-Georg Pflaum est le premier à proposer une classification précise et à établir une hiérarchie des différents postes de la carrière procuratorienne équestre. Sa thèse de doctorat⁴, ainsi que la vaste prosopographie des chevaliers passés par une procuratèle durant leur cursus⁵, qui vient la compléter, constituent aujourd'hui encore des ouvrages de référence pour les chercheurs qui traitent des questions relatives à l'administration impériale. À travers ses nombreuses notices établies à partir des sources épigraphiques, littéraires et papyrologiques, H.-G. Pflaum s'est efforcé de dégager les grandes règles de la hiérarchie équestre, les étapes des carrières procuratoriennes et les marqueurs de leur évolution dans le temps. Ce travail a permis d'apporter un regard neuf sur le système administratif, mais il a également mis au jour les difficultés et les limites des restitutions des cursus. Il ouvre par ailleurs la voie des études autour des procuratèles équestres, à l'origine d'une production pléthorique qui depuis se décline en monographies et surtout en une multitude d'articles consacrés à des fonctions précises ou au parcours de personnages clairement identifiés, donnant lieu à une bibliographie très féconde mais éclatée⁶.

Les publications postérieures aux *Carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire* s'intègrent dans une réflexion plus large, mais nécessaire, autour de l'ordre équestre⁷. D'autres travaux proposent, au contraire, une réflexion thématiquement et/ou chronologiquement plus localisée⁸. L'abondance des sources épigraphiques en provenance du Maghreb est à

* Université Paris 1, AnHiMA (UMR 8210, 2 rue Vivienne, 75002 Paris) (Zheira.Kasdi@univ-paris1.fr).

¹ <https://www.casadevelazquez.org/recherche-scientifique/programmes-scientifiques-de-lehehi/axe-i-cites-territoires-citoyennes/procurateles/procurateles>.

² HIRSCHFELD 1878 ; LIEBENAM 1886.

³ VON DOMASZEWSKI 1908.

⁴ PFLAUM 1950.

⁵ Sa thèse secondaire conformément aux exigences de l'époque : PFLAUM 1960-1961 ; suppl. 1982.

⁶ Une banque de données et de nouveaux fastes sont également en cours de préparation : DEMOUGIN, DAGUET-GAGEY 2018.

⁷ DEMOUGIN 1992 ; FAORO 2011.

⁸ Parmi d'autres références : BESNIER 1950, p. 439-459, qui a proposé une analyse des procuratèles provinciales mais sur le court terme et en faisant une large place aux affranchis impériaux ; OJEDA TORRES 1993 ; LEFEBVRE 1998, p. 247-264, publié dans un dossier consacré aux procureurs des Gaules et des Germanies paru en 1998, dans le neuvième volume les *Cahiers du Centre Gustave Glotz*.

l'origine d'importants ouvrages sur le gouvernement des provinces africaines qui, de fait, réservaient une place importante aux procurateurs-gouverneurs, aux côtés des proconsuls et légats propréteurs. Déjà en 1896, Clément Pallu de Lessert publiait les *Fastes des provinces africaines*⁹. Le sujet fut repris par Bengt E. Thomasson qui consacra trois livres aux gouverneurs des provinces d'Afrique d'Auguste à Dioclétien (Afrique Proconsulaire, Numidie, Maurétanies Césarienne et Tingitane) constitués de notices prosopographiques progressivement mises à jour (au fur et à mesure des publications), parmi lesquelles celles des procurateurs-gouverneurs de Tingitane et de Césarienne¹⁰. En 1989, Michel Christol et Andreina Magioncalda ont publié un ouvrage consacré spécifiquement aux procuratèles des deux Maurétanies¹¹. Ils y dressent le tableau des procuratèles en recensant tous les gouverneurs de chaque province, en analysant leur carrière et leurs titres, en revenant sur les questions de datation et les singularités révélées par certains textes.

Les procurateurs affranchis n'ont pas reçu le même traitement que leurs homologues équestres. Si, en abordant la mise en place des procuratèles financières, Pflaum leur consacre une importante étude en 1968¹², le sujet a été traité en profondeur par Gérard Boulvert dans sa thèse, remaniée et publiée en 1970 sous le titre *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain : rôle politique et administratif*¹³. Il est également au centre des travaux de P.R.C. Weaver¹⁴. Par la suite, la question est abordée à partir d'analyses ponctuelles portant sur des aspects spécifiques – comme le rôle des procurateurs affranchis qui accompagnaient le procurateur des mines (*metalla*) de *Vipasca* en Lusitanie¹⁵ –, sur une carrière en particulier¹⁶ ou au gré des découvertes épigraphiques qui mettent au jour de nouveaux personnages¹⁷.

Les articles réunis dans ce dossier s'inscrivent dans une réflexion autour du métier de procurateur, premier axe de recherche du programme qui a donné lieu à un colloque les 1^{er} et 2 juin 2023 à Bordeaux. Il s'est donné pour objectif d'aborder de près la nature des charges attribuées aux différents procurateurs : qu'il s'agisse de procuratèles de gouvernement, de procuratèles financières ou spécialisées dans d'autres missions, nombreuses sont les sources à fournir de précieuses données sur les activités de ces agents du pouvoir. C'est notamment le cas pour le dossier épigraphique des domaines impériaux de Maurétanie Césarienne qui fait l'objet d'un article, fruit d'une réflexion poursuivie à l'issue du colloque qui s'est tenu à Bordeaux¹⁸. Il propose, après avoir rassemblé la documentation relative aux propriétés princières afin d'en dresser un état des lieux documentaire, chronologique et topographique, d'évaluer les champs de compétence des procurateurs-gouverneurs et des procurateurs-financiers dans ces grands domaines.

À la lumière d'inscriptions méconnues ou inédites, l'article de Xavier Dupuis renouvelle et complète nos connaissances sur une circonscription domaniale, celle de *Theueste*. Il insiste sur la diversité et la complexité de sa structure et de son organigramme administratif, qui apparaissent, au moins dans certains secteurs, tout à fait comparables à ce qu'on trouve dans le nord de la Proconsulaire. Les textes mentionnent des procurateurs affranchis de *regiones*, tandis qu'un dernier document, pratiquement inédit, semble mentionner un procurateur équestre et un bureau comptable dont nous n'avions jusque-là aucune attestation directe et explicite.

Derrière le titre de *procurator*, largement implanté dans les cadres de l'administration romaine, se cache une variété de fonctions et de situations qu'il n'est pas toujours facile de cerner et qui prête parfois à confusion. Le titre même de *procurator Augusti* peut engendrer une certaine ambiguïté sémantique. En effet, le procurateur-gouverneur comme le procurateur-financier arborent régulièrement ce titre, alors que leur fonction respective correspond à des prérogatives distinctes, et seul un complément d'informations dans les textes permet d'établir la différence entre les postes. Gian Luca Gregori revient sur une inscription récemment publiée et qui porte à notre connaissance un nouveau procurateur impérial de l'époque sévérienne, Nicocles. Le document pose justement la question de la nature de la fonction et de l'aire de compétence de ce procurateur et affranchi impérial.

⁹ PALLU DE LESSERT 1896.

¹⁰ THOMASSON 1960; 1972; 1996.

¹¹ CHRISTOL, MAGIONCALDA 1989.

¹² PFLAUM 1968.

¹³ BOULVERT 1970.

¹⁴ WEAVER 1972. Voir par ailleurs 1980.

¹⁵ Claude Domergue a beaucoup écrit sur la question, voir en particulier son volume sur les mines de la péninsule ibérique (1990). CHRISTOL 1999.

¹⁶ CHRISTOL 2015.

¹⁷ Des exemples récents : CHAOUALI 2014; ROSSIGNOL, MIGNON, HAIRY 2019; SILVESTRINI 2020.

¹⁸ L'article proposé est une version remaniée de l'analyse consacrée aux propriétés impériales de Césarienne, dans la thèse en cours de publication de Zheira Kasdi, « *Mauretania Caesariensis* : prosopographie et aspects administratifs, judiciaires et militaires du gouvernement de la province de Maurétanie Césarienne » (soutenue en 2017).

BIBLIOGRAPHIE

- BESNIER R. 1950, « Les procurateurs provinciaux pendant le règne de Claude », *RBPh*, 28-2.
- BOULVERT G. 1970, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain : rôle politique et administratif*, Napoli.
- CHAOUALI M. 2014, « Une épitaphe inédite de *Mustis* sur l'administration des domaines impériaux en Afrique du Nord au début du II^e siècle apr. J.-C. », *CCG* 25, p. 81-88.
https://www.persee.fr/doc/ccgg_1016-9008_2014_num_25_1_1815
- CHRISTOL M. 1999, « Un aspect de l'administration impériale : le procurateur des mines de *Vipasca* », *Pallas* 50 = *Mélanges Claude Domergue* 2, p. 233-244.
https://www.persee.fr/doc/palla_0031-0387_1999_num_50_1_1552
- CHRISTOL M. 2015, « La carrière de *Lucius Cominius Vipsanius Salutaris*, procurateur de Bétique », *Habis* 46, p. 297-313.
- CHRISTOL M., MAGIONCALDA A. 1989, *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, Sassari (Pubblicazioni del Dipartimento di Storia dell'Università degli Studi di Sassari 13).
- DEMOUGIN S. 1992, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens (43 av. J.-C. – 70 apr. J.-C.)*, Rome (CEFR 153).
https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1992_ths_153_1
- DEMOUGIN S., DAGUET-GAGEY A. 2018, « La banque de données "Procurateurs" et les nouveaux fastes procuratoriens équestres », *CCG* 29, p. 217-220.
- DOMASZEWSKI VON A. 1908, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Bonn.
- DOMERGUE CL. 1990, *Les mines de la péninsule ibérique dans l'Antiquité*, Rome (CEFR 127).
https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1990_ths_127_1
- FAORO D. 2011, *Praefectus, procurator, praeses: genesi delle cariche presidiali equestri nell'alto impero romano*, Firenze.
<https://www.academia.edu/1026374>
- HIRSCHFELD O. 1878, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Verwaltungsgeschichte*, Berlin.
- LEFEBVRE S. 1998, « Profils de carrière : douze procurateurs des Gaules et Germanies », *CCG* 9, p. 247-264.
https://www.persee.fr/doc/ccgg_1016-9008_1998_num_9_1_1477
- LIEBENAM W. 1886, *Beiträge zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs. I. Die Laufbahn der Procuratoren bis auf die Zeit Diokletians*, Iena.
- OJEDA TORRES J. M. 1993, *El Servicio administrativo imperial ecuestre en la Hispania romana durante el alto imperio*, Sevilla.
- PALLU DE LESSERT C. 1896, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies), sous la domination romaine*, Paris.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5729804f>
- PFLAUM H.-G. 1950, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris.
- PFLAUM H.-G. 1960-1961, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, 1-3, Paris.
- PFLAUM H.-G. 1968, « La mise en place des procuratèles financières sous le Haut-Empire », *RD* 46, p. 367-388.
- PFLAUM H.-G. 1982, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain. Supplément*, Paris.
- ROSSIGNOL B., MIGNON J.-M., HAIRY G. 2019, « Un nouveau procurateur ducénaire anonyme à Orange », *Tyche* 34, p. 151-158.
<https://www.academia.edu/87367814>
- SILVESTRINI M. 2020, « Un inedito procurator *XX libertatis* dall'Apulia » dans C. SORACI (dir.), *Fiscalità ed epigrafia nel mondo romano. Atti del convegno internazionale (Catania, 28-29 giugno 2019)*, Roma-Bristol, p. 51-59.
- THOMASSON B.E. 1960, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, Lund.
- THOMASSON B.E. 1972, *Laterculi praesidum*, Göteborg.
- THOMASSON B.E. 1996, *Fasti africani: senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian*, Stockholm.
- WEAVER P.R.C. 1972, *Familia Caesaris: A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves*, Cambridge.
- WEAVER P.R.C. 1980, « Two Freedman Careers », *Antichthon* 14, p. 143-156.